Lettre d'informations de la Commune des Ancizes-Comps



L' Info aux Ancizes-Comps

Edito

L'année 2012 devrait être, sans aucun doute, une année très particulière et l'étendue des mauvaises surprises n'est peut-être pas, à ce jour, appréhendée dans toutes les dimensions du possible.

Sous très haute tension permanente, la préparation vers l'objectif «22 Avril présidentiel» touille, comme jamais, dans la marmite électorale, un bouillon plus que trouble.

A la place des projets de société que doivent porter les programmes politiques, sont jetés au fond de crise des termes qui ne concernent que le domaine de la finance et de la spéculation, mais aussi les termes de riqueur et d'austérité.

Si ce n'était par ces deux derniers mots, trop souvent accrochés aux difficultés de la vie, le peuple ne se verrait expliquer, tous les jours, par les média, que la mécanique d'un monde qui lui est absolument étranger.

Il ne se pose, lui, qu'une seule question : « comment vont vivre ses enfants demain? » et il n'attend qu'une proposition politique, celle qui établira, pour eux, le projet d'une vie meilleure.

Depuis deux ans, maintenant, l'intercommunalité est en place; la vitesse de croisière n'est pas encore atteinte et quelques réglages importants restent à faire, pour voir pleinement se réaliser la vie sociale et solidaire mise en perspective pour le territoire en 2009.

Il faut aussi maintenant voir se concrétiser rapidement les premiers investissements de la Communauté de Communes qui participent à la construction du cadre culturel, avec la Médiathèque de Manzat, la Maison de la Musique des Ancizes, ainsi que les actions d'accompagnement de l'activité cinéma auprès de la nouvelle association* et de l'indispensable Louis, par la mise en place du numérique et la garantie d'un fonctionnement pérenne.

En milieu rural, plus qu'attaqué par l'effritement des services publics, la culture et la connaissance, notamment pour les enfants, sont les plus sûrs supports de l'épanouissement et de la construction de la personnalité.

Le Conseil Municipal défend et défendra tous les jours dans sa gestion et dans ses interventions syndicales et intercommunales, la position d'une considération humaine prioritaire, dans l'environnement global social, qu'il convient d'appeler la vie collective.

En son nom, je vous adresse, chers concitoyens, tous mes vœux pour l'année 2012

Pascal ESTIER, Maire

Dans ce numéro :

Edito	1
Le Dossier	2 - 3
Cadre de vie	4
Zoom sur	5
Agenda et divers	6



Devenir des Services publics ? La Poste

« Alors, soyons fiers du Service Public et témoignons pour qu'il reste au service de tous les publics. C'est une question de dignité humaine et de cohésion sociale! »

Stéphane Hessel

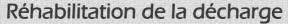


* Une association civile a été créée le 7 décembre 2011 pour gérer le cinéma en remplacement de la SARL La Viouze proche des acieries Aubert &Duval (des détails à voir dans une prochaine édition.)



LE DOSSIER





L'historique rapide

Le 20 juillet 1972, à partir d'une demande de la société AU-BERT et DUVAL, le Préfet autorise par arrêté la Commune à créer et exploiter cette décharge brute, pour recevoir des ordures ménagères, des déchets de travaux publics et des scories d'aciéries. A partir de 1980, un quai de transfert a été construit pour acheminer les ordures ménagères au Syndicat du Bois de l'Aumône. Le 29 septembre 1989, la DRIRE autorise l'aciérie à déposer les laitiers sur le site. Le 02 mai 1994, le Préfet autorise le dépôt de déchets industriels supplémentaires et des boues de décantation. Le 4 juillet 1994, la Commune et AUBERT et DUVAL concluent une convention visant à réaliser le busage du ruisseau de Fougères, fixer les modalités d'exploitation, de contrôle des déchets et de surveillance des eaux superficielles.

Le 15 décembre 2005, le Préfet autorise, par arrêté, la société AUBERT et DUVAL à exploiter seule une partie de la décharge (3.5 ha) et met la Commune en demeure de réhabiliter l'autre partie qui n'est plus exploitée (8.5 ha). Enfin, le 30 avril 2009, une convention est signée entre la Commune et AUBERT et DUVAL qui fixe les conditions de l'arrêt définitif de l'exploitation, de la réhabilitation et la répartition des coûts entre les parties.



Pourquoi réhabiliter?

En 1992 une loi institue l'obligation d'arrêt d'exploitation et de réhabilitation des décharges brutes de tout le territoire national avant 2002. En juillet 2001 pourtant, c'est l'accident. Deux orages d'intensité exceptionnelle, lessivent les pentes de la décharge et entraînent des tonnes de laitiers dans le ruisseau de Fougères, la Viouze et la Sioule jusqu'au barrage de Queuille. La destruction est

A partir de 2002, la préfecture accentue la pression. Le 15 décembre 2005, le Préfet défini par arrêté, la partition de la décharge en deux secteurs, l'un de 3.5 ha en exploitation exclusive par l'entreprise AUBERT et DUVAL et l'autre de 8.5 ha en responsabilité communale pour être réhabilité.





Qu'y a-t-il dans cette décharge?

En 1972, les dépôts autorisés étaient les ordures ménagères, y compris les encombrants, les déblais de terrassement, les décombres, les gravats de démolition et les scories de l'aciérie.

A partir de 1980, plus d'ordures ménagères.

A partir de 1989 les laitiers AOD ont été autorisés en dépôt et à partir de mai 1994, les boues de décantation séchées, les déchets de grenaillage, les disques et meules, les réfractaires solides et fibreux (hors amiante), les creusets et les sables de fonderie, à condition que leur teneur en phénol soit inférieure à la norme.

Compte tenu que ce site est resté ouvert plusieurs années, en mars 2003, dans le cadre de la première étude de réhabilitation, réalisée par le cabinet ABJ, la Commune a commandé une campagne de sondages par carottage dans la masse de déchets pour détecter la présence éventuelle de produits dangereux non autorisés. Ces sondages n'ont pas révélé la présence significative d'éléments ou de produits non autorisés en dépôt et devant être retirés. Les terrassements actuels, très importants, n'ont pas non plus révélé la présence de ce type de produits.

En quoi consiste la réhabilitation?

La réhabilitation imposée vise essentiellement la mise en sécurité du site vis-à-vis des activités humaines, la protection de l'environnement proche et la requalification paysagère dans le milieu naturel. Il s'agit de reprofiler les pentes, et de réaliser plusieurs chemins longitudinaux (les risbermes) pour créer des ruptures de pente pour une stabilité garantie dans le temps.

Compte tenu de la nature des matériaux, la masse des dépôts est recouverte d'une couverture étanche (terre limoneuse compactée) pour éviter la percolation de l'eau de pluie et la production de lixiviats (jus) en pied de décharge. Un réseau de fossés de 6 km de long est réalisé sur l'ensemble du massif pour canaliser l'eau de pluie vers la Viouze.

Une phase de re-végétalisation sera nécessaire pour fixer les matériaux de couverture et accompagner la nature vers une recolonisation naturelle. Il est prévu, après couverture finale en terre végétale, un ensemencement de plantes herbacées locales sur toute la surface, la plantation d'arbustes nourriciers sur les pentes et d'arbres d'essence locale sur le dôme, la réalisation de deux tranchées drainantes en pied de talus, une sur la partie entreprise et une sur la partie communale, terminées par un bassin destiné à retenir les lixiviats éventuels pour les analyser et le cas échéant à les traiter, l'implantation d'outils de contrôles (inclinomètres , piézomètres ...).

Combien cela coûte?

Travaux de la partie communale:

→Mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'étude CSD Ingénieurs :

100 000 € honoraires HT à la charge de la commune avec les subventions acquises pour les montants suivants : 50 000 € du Conseil Général et ADEME, 50 000 € des fonds européens FEADER.

- →Marché initial de travaux confié à l'entreprise GUINTOLI : 1 705 305 € HT
- →Avenants à passer pour points particuliers (études complémentaires, plantes invasives, adaptations des profils et terrassements, prévention des rejets de lixiviats...) environ 290 000 €.
- →Total arrondi des travaux: 2 000 000 € HT avec les subventions acquises:

300 000 € du Conseil Général et 450 000 € ADEME, 300 000 € des fonds européens FEADER, soit 1 050 000 €.

Seul le Conseil Régional ne répond pas favorablement aux demandes successives.

Qui va payer?

Si l'arrêté de 2005 fixait clairement la partition des secteurs entreprise et commune et les obligations d'exploitation des uns et de réhabilitation des autres, en revanche, rien n'était réglé en ce qui concernait la participation financière d'AUBERT et DUVAL, principal utilisateur de la décharge pour la réhabilitation de la partie dite « communale ». Après de longues et difficiles négociations entre 2004 et 2009 menées par Pascal Estier et Serge Dugourd, une convention a été signée entre la commune et l'entreprise le 30 avril 2009 définissant, entre autres, les participations financières suivantes:

Répartition des coûts:

Le solde à payer (sommes arrondies) 2 000 000 - 1 050 000 = 950 000 €

Se répartit pour 75 % du coût à la charge d'AUBERT et DUVAL (712 500 €) et 25 % à la charge de la commune aidée d'un fonds de concours intercommunal (237 500 €). Le paiement de la TVA (392 000 €) est assuré par la commune et récupéré sous 2 ans.

Et après ?

Dès lors que le site sera stable, étanche et végétalisé, il fera l'objet, dans un premier temps, d'un suivi post-exploitation rigoureux pendant cinq ans, accompagné de restrictions strictes, limitant l'usage à l'entretien, la surveillance et les secours, pour protéger le confinement et la couverture. La responsabilité des exploitants, commune et entreprise reste engagée au moins pendant 30 ans après l'arrêt de l'exploitation, en l'état actuel de la réglementation.

Obligations réglementaires: la charge du suivi post-exploitation (1^{ère} période de 5 ans, 2 ^{nde} période de 25 ans) sur l'ensemble du site sera répartie à 75% pour Aubert et Duval et 25% pour la commune.

Les opérations d'entretien et de conditions de reprise de la végétation sont à la charge de la commune sur l'ensemble du site.

Les travaux ont débuté en juillet 2011 pour se terminer fin avril 2012 avec des conditions climatiques hivernales normales.









Toute notre énergie depuis 10 ans a été consacrée à pouvoir tourner cette page de l'histoire communale dans les meilleures conditions pour demain . Toutefois, il faudra rester modeste, lucide et vigilant pour vérifier la pertinence, à long terme des solutions retenues et l'absence de tout impact sur la santé ou l'environnement immédiat.



Cadre de Vie









es secteurs de la rue de La Brousse, rue des Bouchauds, rue des Moulières et de la rue du Chauffier ont bénéficié d'un nouveau revêtement dans le cadre de la voirie communautaire. Les travaux réalisés ont été financés par Manzat Communauté pour un montant de 95 600 € . La commune a engagé une participation à hauteur de 9 989.37 € pour la partie non communautaire. Le passage en forte pente sur le Chemin de Fontelun a été renforcé, le coût est de 12 782.25 €. Les services techniques de la mairie sont intervenus pour la réfection et l'empierrement des chemins à Sagnes. Ils ont aussi procédé à l'aménagement des accotements rue du Chauffier et rue

La place à l'entrée du chemin des Creux a été réaménagée.

Réfection des Monuments aux Morts

commune des Ancizes-Comps compte 3 monuments aux Morts. Deux de ces monuments devenaient vétustes et nécessitaient des travaux d'embellissement.

Les employés communaux ont procédé au nettoyage du corps de ces édifices (à l'origine en béton et enduit) ainsi que du socle en pierre de Volvic, l'un situé Rue du Pont du Bouchet, l'autre à Comps.

Une peinture claire, lumineuse est ensuite appliquée.

Chaque lettre des noms et prénoms des défunts de guerre et chaque inscription ont été minutieusement retravaillées à la peinture dorée. Les symboles patriotiques ont été décapés et lustrés.

Ces monuments retrouvent un aspect du plus bel effet, honorable, dans leur fonction commémorative.



Travaux de rénovation dans les écoles publiques



es périodes de vacances scolaires sont généralement propices aux travaux dans les deux écoles communales. Cette année, la façade Sud de l'école élémentaire a été ravalée donnant ainsi une nouvelle jeunesse au bâtiment central de l'école désormais centenaire. Les travaux ont été effectués en juillet 2011 pour un coût de 17 016.32 € TTC.

A l'école maternelle, c'est une sur-toiture qui a été installée suite aux infiltrations sur le décaissé de la toiture existante. Cet aménagement a été réalisé pour un montant de 23 879,48 € TTC.

Aménagement au Camping



manquait d'une borne multiservices pour les camping-cars.

ont réalisé une plate-forme et tes Bleu ». Elle permet aux camping-caristes de ravitailler leur camping-cars en électricité

e camping municipal et eau potable. Ils peuvent également effectuer leur vidange d'eaux usées etc.... ces services sont payants.

L'aménagement de cette aire et la pose de cette Les employés communaux borne permettent l'accueil de nouveaux tourisy compris hors saison en leur offrant un installé une borne « Flot service de qualité, adapté à leurs besoins.



Zoom sur ...



La « Maison de la Musique »

e projet (porté par Manzat Communauté) de la future **« Maison de la Musique »** qui comprendra une école de Musique et une salle de répétition avance : le permis de construire est déposé. Les travaux de rénovation du bâtiment devrait démarrer au printemps 2012. Ce projet d'un coût de 1 188 000 € HT est subventionné largement à hauteur de 941 354 € soit 79 %.

Les architectes s'attachent à conserver le cachet de la villa qui , dans un proche avenir, deviendra un lieu dédié à l'apprentissage de la musique et à l'ouverture sur la pratique musicale au sens large, indispensables au développement culturel de notre territoire.

Nous souhaitons, ici, la bienvenue à **Thierry Varion**, nouveau chargé de direction embauché par l'association Union Musicale en Combrailles, il est aussi chef de l'Orchestre d'Harmonie. Il a pris ses fonctions en août 2011.

Il possède un solide cursus musical et des qualités humaines qui lui permettent de s'adapter rapidement à la fonction de chargé de direction.



Centenaire de l'Ecole Laïque - Arbre de la Laïcité

e 25 septembre 2011, l'école des Ancizes a fêté ses 100 ans. Pour cette occasion, diverses manifestations se sont déroulées. Le samedi 24 septembre 2011, l'Amicale Laïque organisait un pique-nique le midi et une kermesse pour les enfants l'après-midi avec la participation de plusieurs associations culturelles et sportives. Une exposition à l'Office de Tourisme a été mise en place par la section « Voir et Savoir ». Les anciens cahiers, manuels scolaires, matériel de classe et photos prêtés par des particuliers étaient à l'honneur! Les visiteurs ont pu découvrir avec un grand

intérêt l'évolution de l'école sur un siècle.

Le jeudi 24 novembre 2011, avait lieu à l'école maternelle la plantation de l'arbre de la laïcité, offert par le Conseil Général (8ième édition). Sous l'œil attentionné de leurs professeurs, les enfants, arrosoirs et pelles à la main, ont été ravis de participer à cette plantation d'un chêne rouge, l'arbre « roi de la forêt ». Les personnalités présentes ont rappelé leur attachement aux valeurs laïques et à une école de la réussite et de progrès qui donne sa chance à tous les enfants et forment les citoyennes et citoyens de demain.



Le Marché de Noël

peluches au profit des personnes en difficulté.



Marché de Noël organisé par la section du Foyer Rural « Voir et Savoir », l'Amicale Laïque et les écoles. Les enfants ont exposé, pour leur plus grande fierté, leurs travaux réalisés en classe d'Arts Plastiques : couronnes de Noël, cartes, guirlandes et objets décoratifs divers. De nombreux stands d'artisanat : art, produits locaux, gastronomie présentaient leurs créations ou offraient une dégustation gratuite avec ventes de produits. Le Comité des Ancizes du Secours Populaire était présent et vendait jouets et

u Foyer Rural, le samedi 3 décembre se tenait le traditionnel

Une journée placée sous le signe de la convivialité et de la chaleur humaine!

5

MAIRIE DES ANCIZES-COMPS

Avenue du Plan d'Eau 63770 Les Ancizes-Comps

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le samedi De 10h00 à 12h00

Téléphone: 04 73 86 80 14

Messagerie:

mairie.ancizes@wanadoo.fr

Site internet de la commune:

http://www.ancizes-comps.eu/



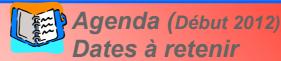
LES ACTUS DU SITE INTERNET:

Le nombre de visiteurs de notre nouveau site a atteint le record de **1992** visiteurs en juillet 2011 depuis sa mise en service en janvier 2011.

La fréquentation mensuelle est d'environ **1500** visiteurs uniques, soit **40 à 60** visiteurs par jour.

Retrouvez l'information communale, les actualités, les manifestations et les adresses utiles au sein de la commune sur:

http://www.ancizes-comps.eu/



3/01/2012 Don du sang (don de plasma)

21/012012 Concert de l' Union Musicale en Combrailles

28/01/2012 Loto de l' Association des Parents d' Elèves

4/02/2012 Bal des Conscrits

7/02/2012 Spectacle « Les Mardis du Rire » au Cinéma

« La Viouze »

10/02/2012 Carnaval des Ecoles (Amicale Laïque)

11/02/2012 Audition des élèves de l'UMC

19/02/2012 Belote du Club ARA

3/03 et 4/03/2012 Soirée Théâtre -Troupe du Foyer Rural

9/03 et 10/03/2012 Soirée Théâtre - Troupe du Foyer Rural

18/03/2012 Thé Dansant des Anciens d'AFN

24/03/2012 Soirée Repas Karaoké de l' Association des

Parents d' Elèves (sur réservation)

31/03/2012 Bal des Conscrits

3/04/2012 Spectacle « Les Mardis du Rire »

9/04/2012 Thé Dansant du Club ARA

14/04/2012 Repas du CCAS

(Dates Recensées par la Mairie au moment de l'édition du bulletin)

Lettre d'informations municipales des Ancizes-Comps

Directeur de la publication : Pascal Estier, Conception et rédaction : Isabelle Mège

Photos: Mairie des Ancizes-Comps

Impression: L'imprimeur.com - Tirage: 900 exemplaires

Dépôt légal : décembre 2011

Bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres de la Commune

Exemplaires disponibles en mairie

Ils et Elles sont né(e)s:

Hugo **TIXIER** le 15 mars

Aymeric MONTEIL le 22 mars

Ryan GARITTE le 05 avril

Mathis FAYET le 07 juin

Camille CHAUMEIX le 06 juin

Nassim **AMEZIANE** le 14 juin

Jaden **MIGNARD** le 10 juillet

Hidaya HAJJI le 18 juillet

Malo BOISSIER le 18 août

Naomi **PEILLAUD** le 28 mai

Iban LAFAY le 29 septembre

Axelle COULARDOT-TOURNAIRE le 03 novembre

Théo **DEMENEIX** le 05 décembre

ETAT CIVIL

Du 1er janvier 2011 Au 10 décembre 2011

Ils se sont mariés:

Le 04 juin

Melle Sophie **MOTTET** et Thomas **FOURNIER**

Le 18 juin

Melle Julie **PEDRO** et Mr Nicolas **VERNERET**

Le 06 août

Mme Elisabeth **MIRANDA** et Mr Mathieu **MERLE**

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

Ils et Elles nous ont quitté:

Mr Stanislas **ZIMNY** le 05 janvier, Mr Jacques MESTRE le 05 février, Mr Michel FANGON le 07 février, Mme Marie Jeanne ROSSIGNOL le 12 février, Mme Raymonde MACHEBEUF le 18 février, Mme Paule **TRINCARD** le 16 mars, Mr André **PETIT** le 22 mars, Mr Roland ROSSIGNOL le 17 avril, Mr Gaëtan GAGELIN le 28 avril, Mr Félicien SAU-NIER le 06 mai, Mr Roland BASTERRE le 15 mai, Mme Madeleine CARRE le 17 mai, Mme Liliane ARRIETA le 04 juillet, Mr Tadeusz KLUPINSKI le 17 juillet, Mr Henri BOULART le 22 juillet, Mme Marie-Christine **SENETAIRE** le 22 août, Mme Odette MASSON le 25 août, Mr Jean Marc SENSFELDER le 25 août, Mr Claude VAST le 02 septembre, Mr René BOURDELEIX le 14 septembre, Mme Odette ROSSIGNOL le 13 octobre, Mr Jean MOURLAUD le 15 octobre, Mr Philippe FOURNIER le 07 novembre, Mr Jacques CHALVET le 1er novembre, Mr Jean Pierre SERANGE le 3 décembre.